



POITIERS le 12/12/2016

Soutien à Mylène PALISSE !

A la veille du Conseil de discipline qui se réunira demain, nous tenons à exprimer fortement notre solidarité avec notre collègue et camarade de la CGT Mylène Palisse, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, qui risque d'être sanctionnée pour avoir répondu aux questions d'un journaliste de l'Humanité.

La sanction demandée va jusqu'à la révocation.

L'article critiquait le mélange des genres : demander aux CPIP de s'écarter de leur métier de prévention et de réinsertion pour effectuer un travail de police !

L'article soulignait également les risques d'une recherche obsessionnelle de la radicalisation supposée.

Dans cet article, Mylène Palisse s'attachait en quelques mots à défendre sa fonction de travailleur social, en s'exprimant de sa place de syndicaliste .

L'état d'urgence aurait-il besoin de se justifier en faisant de Mylène un bouc émissaire ?

Nous ne pouvons accepter cette mise en cause de la liberté d'expression des fonctionnaires, et des syndicalistes de la fonction publique au sein du service public comme envers les citoyens.

Les CPIP ne sont pas et ne seront jamais des agents du renseignement !

Mylène Palisse ne doit pas être sanctionnée !

La CGT Insertion Probation de LA VIENNE